

Communication relative à la politique de mobilité internationale des jeunes

Séance Plénière du 20 octobre 2016

Vu la communication transmise par Monsieur le Président du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine relative à la politique de mobilité internationale des jeunes,

Le CESER de Nouvelle-Aquitaine est convaincu de l'intérêt de soutenir la mobilité à l'international des jeunes. Le souci d'harmonisation des dispositifs est louable dans la mesure où l'objectif affiché est de donner plus de lisibilité aux actions et s'effectue à budget constant.

Le CESER adhère au principe qui pose la mobilité internationale comme un facteur important du renforcement de l'ouverture au monde et de l'employabilité des jeunes. Elle souscrit également au constat de l'accès inégal des jeunes à la mobilité internationale. Le CESER soutient donc la volonté de la Région de faciliter le départ du plus grand nombre en agissant sur les différents freins à cette mobilité¹ au niveau européen comme au niveau mondial.

L'assemblée consultative régionale adhère par ailleurs aux principes fondateurs de la nouvelle politique régionale : équité, cohérence, lisibilité, innovation et expérimentation et souscrit globalement à l'esprit de cette politique.

Cependant le CESER attire l'attention du conseil régional sur l'importance à ses yeux de renforcer le lien et l'articulation avec les dispositifs déployés par l'Etat, au risque d'une juxtaposition d'aides diverses qui pourraient potentiellement se concurrencer par manque de lisibilité pour les jeunes.

Enfin, le CESER note que le document présenté n'est à ce stade qu'une simple communication indiquant les orientations générales et les principes de cette nouvelle politique qui doit être précisée à l'horizon de la rentrée 2017-2018. Le CESER sera donc attentif au règlement d'intervention relatif aux mobilités collectives proposé à la séance plénière de décembre 2016.



¹ A cet égard, le CESER invite le conseil régional à prendre connaissance des préconisations formulées par l'ex-CESER Limousin dans son rapport intitulé « Comment développer l'utilisation des programmes de mobilité pour les jeunes et les étudiants, notamment en Europe ? » adopté le 30 août 2013.

Proposition de la commission 1
« Développement des personnes et des compétences tout au long de la vie »
Présidente : Evelyne VIDEAU
Rapporteuse : Houria FALL-ABBEST



Vote sur l'avis du CESER
« Communication relative à la politique de mobilité internationale des jeunes »

135 votants
134 Pour
1 Contre

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Jean-Pierre LIMOUSIN
Président du CESER Nouvelle-Aquitaine